



**COMMUNE DE HINDISHEIM**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCES-VERBAL DU 05 SEPTEMBRE 2024**

**Convocation du 30 août 2024**

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 02 juillet 2024 ;
- 2) Concours des maisons fleuries ;
- 3) Evolution du prix du fermage ;
- 4) Demande de subvention de l'ADSB pour les festivités du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'association ;
- 5) Demande de subvention du Club d'échecs ;
- 6) Prorogation de la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;
- 7) Modification des statuts de la CCCE – Fin du dispositif de subvention des collègues ;
- 8) Rénovation de l'éclairage public : Programme 2024-2025 – Convention ES ;
- 9) Renouvellement d'un contrat d'Adjoint Technique Territorial ;
- 10) Union Sportive de Hindisheim – Sécurisation des terrains ;
- 11) Divers.

**PRESENTS :** Mmes SCHNEIDER Christelle - NOISIEZ Clarisse – HURTER Marthe -  
CROIZET-LEJEUNE Frédérique - LAUER Marie-Noëlle - WOESSNER Céline –  
FRANCOIS Marion - MARTZ-OFFERLE Céline  
MM. NOTHISEN Pascal – PERRAUT Alfred – EUVRARD Patrick - CROIZET Eric -  
JEHL Joffrey - MEYER Gaël - REIBEL Mathieu - WEIBEL Philippe - SCHNEE Clément

**ABSENTS EXCUSES :** NIEDERGANG Nicolas (procuration à Pascal NOTHISEN)  
FINCK Marie (procuration à Céline MARTZ-OFFERLE)

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

#### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2) CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Vu le concours des maisons fleuries et le palmarès établi par le jury en date du 24/07/2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

## **Décide à l'unanimité**

L'attribution des prix suivants sous la forme de bons d'achats auprès des Etablissements Horticoles du Pays d'Erstein

- **5 grands prix d'excellence pour une valeur unitaire de 50 €**
- **12 prix d'excellence pour une valeur unitaire de 30 €**
- **11 prix d'honneur pour une valeur unitaire de 20 €**

**Soit une valeur totale de 830 €**

**Il demande au maire d'exécuter cette décision.**

### **3) EVOLUTION DU PRIX DU FERMAGE**

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de l'arrêté ministériel du 17/07/2024 relatif au calcul du prix des fermages ruraux

**Décide à 17 voix pour, 1 abstention (Gaël MEYER) et 1 voix contre (Mathieu REIBEL)**

**D'appliquer le taux d'augmentation de + 5.23 % conformément à l'évolution constatée pour l'indice départemental des fermages pour la location du 11.11.2024 au 11.11.2025.**

### **4) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADSB POUR LES FESTIVITES DU 50EME ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION**

Vu le courrier de M. Pascal NOTHISEN, Président de l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Hindisheim sollicitant l'octroi d'une subvention pour la manifestation organisée dans le cadre des 50 ans de l'association ;

Vu la délibération de principe du 06/04/2017 concernant les subventions attribuées aux associations locales à l'occasion de leurs anniversaires ;

M. Pascal NOTHISEN et Mme Marie-Noëlle LAUER ayant quitté la salle,

Sous la présidence momentanée de M. Patrick EUVRARD.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

**- De verser une subvention de 300 € à l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Hindisheim à l'occasion de son 50<sup>ème</sup> anniversaire.**

### **5) DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB D'ECHECS**

M. le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention du Club d'échecs de Hindisheim pour l'acquisition de neuf pendules d'échecs.

Le coût total des dépenses s'élève à 539.91 € TTC.

Il propose de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2024.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

**Décide à 18 voix pour (dont deux procurations) et 1 abstention (Marthe HURTER),**

- **D'octroyer au Club d'Echecs une subvention de 15% sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 539.91 € représentant une subvention de 81.00 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer la subvention.**

## **6) PROROGATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) en date du 22 décembre 2023,

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 7 février 2024, portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat du bien à l'issue du portage,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 2018, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à HINDISHEIM (67150), rue du Fossé – lieu-dit « *Auf die Dahlenmark und gegen das Dorf* » ;

VU la convention pour portage foncier signée le 23 avril 2019 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de CINQ (5) ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 17 mai 2019 par Maître Daniel HERTFELDER, notaire à THANN (68) ;

VU l'arrivée à terme de la convention de portage en date du 17 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ✓ DEMANDER à l'EPF d'Alsace de proroger la durée de la convention de portage foncier des parcelles cadastrées section 6 numéros 27, 30 et 36 d'une superficie totale de 00 ha 40 a 67 ca, pour une nouvelle durée de DEUX (2) ans soit jusqu'au 17 mai 2026, date à laquelle la commune s'engage à racheter les biens à l'EPF d'Alsace ;
- ✓ APPROUVER les dispositions du projet d'avenant n°1 à la convention pour portage foncier annexé à la présente délibération, en particulier les nouvelles dispositions financières applicables au taux de portage ;
- ✓ CHARGE et AUTORISE M. Pascal NOTHISEN, Maire de la commune de HINDISHEIM, à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération (sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace quant à la prolongation de la durée de portage).

## **7) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCCE – FIN DU DISPOSITIF DE SUBVENTION DES COLLEGES**

### **Le Maire expose**

Depuis 2017, et dans la continuité de la politique des trois anciennes Communautés de Communes sont versées des subventions aux collèges du territoire à raison de 10€ par élève par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour les activités sportives et/ou pédagogiques des collégiens.

Lors du Bureau des Maires portant sur une réflexion globale des sources d'économie possibles, il a été proposé de mettre fin à ce versement, issu de la délibération susvisée.

Pour rappel, les statuts de la Communauté de Communes disposent actuellement :

<b>COMPETENCES FACULTATIVES</b>
-------------------------------------

### 3. Soutien aux établissements d'enseignement élémentaires et collèges

- a. Prise en charge des sorties piscines des écoles élémentaires
- b. Soutien à l'acquisition de matériel informatique et des équipements complémentaires dans les écoles élémentaires et maternelles.
- c. Soutien au RASED (réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté).
- d. Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges.

Ainsi, il est proposé de retirer des statuts la disposition suivante : « d. Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges ». Le Conseil Communautaire s'est positionné favorablement relativement à cette évolution lors de la séance du 26 juin 2024. L'ensemble des conseils municipaux doit alors se prononcer d'ici fin octobre.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17-1 et L. 5211-20 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant extension de compétence de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 portant mise à jour des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 portant modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, ainsi que de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 précité ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » à la communauté de communes du Canton d'Erstein ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2021 portant restitution de la compétence « garderie du matin et de fin de matinée » aux communes membres de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et modification des statuts ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2023 portant transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales et urbaines » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

**VU** la délibération en date du 28 juin 2017 portant définition de la nouvelle politique de soutien aux écoles et aux collèges ;

**VU** l'avis du Bureau des Maires en date du 7 mai 2024 ;

**VU** la délibération 2024-113 du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a délibéré dans le sens de l'abrogation du dispositif ;

VU la délibération 2024-114 du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a délibéré favorablement relativement à la modification des statuts de la Communauté de Communes ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**DECIDE à 17 voix pour et 2 abstentions (Frédérique LEJEUNE-CROIZET et Eric CROIZET)**

- **d'accepter le principe de l'abrogation du dispositif de soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges et la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui en découle,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'abrogation de ce dispositif,**
- **de charger M. le Maire à transmettre la présente délibération à Mme la Préfète et à M. le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.**

#### **8) RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2024-2025 – CONVENTION ES**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public (programme 2024-2025) il est possible d'obtenir une prime énergie appelée « Certificat d'Economie d'Énergie » (CEE).

Afin d'obtenir cette prime, il est nécessaire de signer une convention d'accompagnement dans la réalisation d'économies d'énergie dans la cadre du dispositif CEE avec ES Energies Strasbourg. Le montant estimé de la prime est de 10 548.06 €.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité,**

- **D'autoriser le Maire à signer la convention d'accompagnement dans la réalisation d'économies d'énergie proposée par ES énergies Strasbourg**

#### **9) RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 3-3.5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la commune pour les travaux de maintenance des espaces verts et des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose le renouvellement d'un poste contractuel d'Adjoint Technique territorial pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet et à durée déterminée commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et se terminant le 30 juin 2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité**

- **De créer un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 28/35<sup>ème</sup> pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 juin 2025 inclus,**

**La rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 indice brut 367, indice majoré 366 pour une durée hebdomadaire de 28 heures**

- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**
- **D'autoriser le maire à effectuer ce recrutement**

#### **10) UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM – SECURISATION DES TERRAINS**

##### **A) MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE**

Monsieur le Maire expose que l'Union Sportive de Hindisheim a pour projet de clôturer l'ensemble du complexe sportif, afin de sécuriser les infrastructures. Conformément au dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur, la commune doit porter ce projet en collaboration avec l'Union Sportive de Hindisheim pour pouvoir solliciter une subvention.

Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées dans la fourniture de clôtures. L'entreprise ARMBRUSTER a été sélectionnée pour un montant de 15 232.47€ HT soit 18 278.96€ TTC, à cela s'ajoutera divers petits matériaux. La clôture sera mise en place par les bénévoles de l'Union Sportive de Hindisheim.

Un décompte financier détaillé sera tenu vis-à-vis de l'Union Sportive de Hindisheim, eu égard son reste à charge après déduction de la subvention d'investissement de 15% voire du dispositif de financement d'infrastructures associatives (délibération du 29/03/2023).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité,**

- **De porter le projet de clôturer l'ensemble du complexe sportif,**
- **De passer commande auprès de la société ARMBRUSTER pour un montant de 15 232.47€ HT soit 18 278.96€ TTC,**
- **D'autoriser le Maire à commander le matériel et à payer les factures correspondantes.**
- **De solliciter les subventions.**

## **B) REFECTION DU PARKING**

Monsieur Alfred PERRAUT, adjoint au maire et président de la commission Agricole-Forestière-Environnement expose que dans le cadre de la sécurisation et de l'entretien aux abords des terrains de football, il serait nécessaire de procéder à la remise en état du parking et sa fermeture avec la pose de blocs d'enrochements.

Plusieurs devis ont été sollicités et le Parc Travaux Erstein (Collectivité Européenne d'Alsace), déjà sur site pour d'autres travaux, a été retenu pour un montant de 4 914.00 € HT soit 5 896.80€ TTC. Ce devis sera minoré de l'enlèvement des rouleaux de gazon synthétique dégradés, ce poste devra être supporté par l'Union Sportive de Hindisheim.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De faire procéder à la réfection du parking,**
- **De passer commande auprès du Parc Travaux Erstein pour un montant plafonné à 4 914.00 € HT soit 5 896.80€ TTC,**
- **D'autoriser le maire à commander ces travaux et payer la facture.**

## **11) DIVERS**

### **a) Informations et suivis**

La **promesse de bail emphytéotique avec Laketricity** a été signée le 04 juin 2024, un article de presse est d'ailleurs paru à ce sujet.

**Monsieur le Maire remercie** l'ensemble du conseil municipal pour leur présence lors des élections, il remercie également Mme Marthe HURTER d'avoir supervisé le feu d'artifices. Enfin, il remercie Christelle SCHNEIDER d'avoir représenté Hindisheim lors du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement de la 2<sup>ème</sup> DB du Maréchal Leclerc à Saint-Martin-de-Varreville.

**Les différents chantiers d'été** ont bien avancé et sont terminés : le presbytère, les abat-sons de l'église, les vitres de la mairie ainsi que l'étanchéité du toit de l'école maternelle.

**Des travaux portés par la CeA vont démarrer prochainement sur la RD207**, il s'agit de sécuriser le carrefour allant vers Limersheim (RD207/RD388). Mme Céline WOESSNER réagit à ce sujet car les cyclistes ne sont pas assez pris en compte et qu'ils doivent faire un grand détour afin de rejoindre la gare. Elle rebondi

également sur le chemin du Burgweg qui pourrait être aménagé pour les cyclistes. Alfred PERRAUT répond qu'il s'agit d'un chemin agricole appartenant à l'Association Foncière mais que le sujet pourra être rediscuté à l'avenir.

Dans le cadre de la politique de prévention du risque inondation, l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) a été engagée sur 47 communes et 5 EPCI des bassins versants de l'Ehn, de l'Andlau et la Scheer. La première étape de cette démarche a consisté à actualiser et à préciser la connaissance de l'aléa inondation au travers de nouvelles études hydrauliques et hydrologiques, ce porter à connaissance est disponible sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

**Crédit Mutuel de Hindisheim** : la pérennité du bureau et du GAB locaux reste une préoccupation majeure. Le conseil municipal adopte à 17 voix pour et 2 abstentions (Philippe WEIBEL et Céline WOESSNER) une **motion pour le maintien de ces services**.

## b) Urbanisme

### Permis de construire

- Monsieur FELTEN Jean-Christophe – 281 RUE DU FOSSE  
Construction d'une maison individuelle
- MALAISE Daniel – 145 RUE PRINCIPALE  
Construction de garages et d'un pool house
- SCI NAPOCA – 218 IMPASSE DU MOULIN  
Aménagement des espaces extérieurs de la maison individuelle

### Déclaration préalable

- ZALMAN G - AGENCE CLIMAT ENERGIE – 2 RUE DES ORCHIDEES  
Pose de panneaux photovoltaïques en toiture  
Accordée
- BEYHURST Michèle – 143 RUE PRINCIPALE  
Remplacement de menuiseries
- DOIT Henri Paul – 166 A Rue des Romains  
Edification d'une clôture, remplacement de menuiseries, transformation d'un garage en habitation
- DUMAN Hatice – 55 RUE DE LA TOUSSAINT  
Réfection et extension de la toiture
- GASS Michel – 298 RUE DU FOSSE  
Installation de panneaux photovoltaïques
- MALAISE Daniel – 145 RUE PRINCIPALE  
La division en vue de construire
- FOESSEL Jonathan – 7 RUE DES PRES  
Pose de panneaux photovoltaïques en toiture

## c) Prochaines dates à retenir

Mercredi 02 octobre 2024 : Commission AFE

Mardi 08 octobre 2024 : Conseil Municipal

Dimanche 3 novembre : Commémorations 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération

Mardi 12 novembre 2024 : Conseil Municipal

Vendredi 06 décembre 2024 : Saint Nicolas

Vendredi 13 décembre 2024 : Marché de Noël  
Jeudi 19 décembre 2024 : Conseil Municipal

**d) Tour de table**

Frédérique CROIZET-LEJEUNE informe que deux formations PSC1 auront lieu à la mairie. Il reste encore des places pour la formation du 26 octobre.

Fin de séance : 22h30